

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1864

10 septembre 2010

SOMMAIRE

Bateman Energies Luxembourg S.à r.l.	89467	Sodexa S.A.	89440
Butterfly AM S.à r.l.	89454	Sodexa S.A.	89438
CA.P.EQ. Partners HP I S.C.A.	89469	Soltex Holding	89441
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	89438	Soltex Holding	89441
Celula Loft Living S.à r.l.	89441	Soltex Holding - SPF	89441
Cerberus Nightingale 3	89458	Solufer S.A.	89436
Fédération des Associations capverdiennes du Luxembourg	89451	Sped-Log AG	89443
Holiday Lux S.A.	89434	Speedrent.Com S.à r.l.	89444
Immobilière Princesse S.A.	89429	SSCP Enviro Parent S.à r.l.	89426
Innopac Finance Sàrl	89430	Stables of Excellence S.A.	89444
LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	89455	Stables of Excellence S.A.	89448
Lux Direct PDI S.à r.l.	89463	Stables of Excellence S.A.	89448
Mandour Holding S.A.	89471	Stalingrad Lux Investments S.A.	89448
Nove Butovice Finance S.à r.l.	89457	Supreme Entertainment S.A.	89450
Omega Software S.A.	89444	Transports Carlier S.A.	89450
Organisation Capverdienne du Luxem- bourg	89451	Travelport (Luxembourg) S.à r.l.	89469
Rani S.A.	89457	Unicorn Investors S.à r.l.	89453
Repco 11 S.A.	89448	Unitel S.A.	89453
Repco 12 S.A.	89465	Universal Equipment S.à r.l.	89454
Rodrigues & Silva S.à r.l.	89445	Vactec Management S.A.	89438
Silom Holding S.A.	89434	Value Enhancement Team Sàrl	89457
Silom Holding S.A.	89435	ValuePrice S.à r.l.	89454
Silver Rose S.A.	89436	Vedalo Holding S.A.	89462
Skyscraper S.à r.l.	89436	Vedalo Holding S.A. - SPF	89462
Socauff S.à r.l.	89437	Verlis S.A., Spf	89462
Socauff S.à r.l.	89437	Vokovice BCP Holding SA	89457
SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMI- SE, société anonyme de gestion de patri- moine familial	89437	VRWAY Communication S.A.	89438
Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie	89437	Wagram Lux Investments S.A.	89466
		WATAMAR & Cie S.A.	89467
		Whirlpool Luxembourg	89463
		Wickler Frères S.à r.l.	89465
		Winncare S.A.	89450

SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.012.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. SSCP Enviro Holding S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.728, acting by its general partner ("gérant commandité") SSCP Enviro S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.705 (the "Sole Shareholder"), holds all of the issued shares of the Company.

2. The "Company" is SSCP Enviro Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 153.729 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since.

3. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

4. The proxy form appointing the proxy holder representing the Sole Shareholder, signed ne varietur by the Sole Shareholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

5. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder decides to create two classes of shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company, to be named the "A Shares" and the "B Shares" and to convert the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares currently held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ten million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 10,012,500.-), by creating and issuing eight million (8,000,000) A shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New A Shares"), and to be issued fully paid up by way of contribution in cash, and by creating and issuing two million (2,000,000) B shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New B Shares") and to be issued fully paid up by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

i. The Sole Shareholder declares to subscribe to seven million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (7,999,999) New A Shares of one Euro (EUR 1.-) each in the Company for a total issue price of seven million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 7,999,999.-) and to fully pay such New A Shares up by a contribution in cash so that the amount of seven million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 7,999,999.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

ii. Foundation ESE Management, declares to subscribe to one million eight hundred and fifty thousand million (1,850,000) New B Shares of one Euro (EUR 1.-) each in the Company for a total issue price of one million eight hundred and fifty thousand million Euro (EUR 1,850,000.-) and to fully pay such New B Shares up by a contribution in cash so that the amount of one million eight hundred and fifty thousand million Euro (EUR 1,850,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

iii. SSCP Enviro S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.705, declares to subscribe to one (1) New A Share of

one Euro (EUR 1.-) in the Company for a total issue price of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay such a New A Share up by a contribution in cash so that the amount of one Euro (EUR 1.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

iv. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012516) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, acting by Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, declares to subscribe to one hundred and thirty-nine thousand and sixty-eight (139,068) New B Shares of one Euro (EUR 1.-) each in the Company for a total issue price of one hundred and thirty-nine thousand and sixty-eight Euro (EUR 139,068.-) and to fully pay such New B Shares up by a contribution in cash so that the amount of one hundred and thirty-nine thousand and sixty-eight Euro (EUR 139,068.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

v. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012517) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, acting by Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, declares to subscribe to ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) New B Shares of one Euro (EUR 1.-) each in the Company for a total issue price of ten thousand nine hundred and thirty-two Euro (EUR 10,932.-) and to fully pay such New B Shares up by a contribution in cash so that the amount of ten thousand nine hundred and thirty-two Euro (EUR 10,932.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Following the above share capital increase, Foundation ESE Management, SSCP Enviro S.à r.l., Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership and Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership are now shareholders of the Company (together with the Sole Shareholder, the "Shareholders").

The Shareholders now pass the following resolution:

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at ten million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 10,012,500.-) represented by eight million twelve thousand five hundred (8,012,500) A shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "A Shares") and two million (2,000,000) B shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares"). The holders of the A Shares are together referred to as the "A Shareholders" and each a "A Shareholder". The holders of the B Shares are together referred to as the "B Shareholders" and each a "B Shareholder", and together with the B Shareholders, the "Shareholders")."

6. Costs and Notarial deed.

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand nine hundred Euro (EUR 4,900.-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

7. This document having been read to the proxy holder of the Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the Shareholders and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. SSCP Enviro Holding S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.728, agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité SSCP Enviro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.705, (l' "Associé Unique"), détient la totalité des parts sociales émises par la Société.

2. La "Société" est SSCP Enviro Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.729, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et n'ont pas été modifiés depuis.

3. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

4. Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par l'Associé Unique, devra rester annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

5. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2.

Résolution

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories d'actions ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) dans le capital social de la Société, devant être nommées les "Parts Sociales de Catégorie A" et les "Parts Sociales de Catégorie B" et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires actuellement détenues par l'Actionnaire Unique dans le capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions d'Euro (10.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à dix millions douze mille cinq cents Euro (10.012.500,- EUR), par la création et l'émission de huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie A d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), qui seront souscrites et payées par un apport en numéraire, et par la création et l'émission de deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), qui seront souscrites et payées par un apport en numéraire comme suit:

Souscription et Libération

i. L'Associé Unique déclare souscrire à sept millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (7.999.999,-) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) chacune dans la Société pour un montant total de sept millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euro (7.999.999,- EUR), de telles Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A qui ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de telle sorte que la somme de sept millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euro (7.999.999,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

ii. Foundation ESE Management, déclare souscrire à un million huit cent cinquante mille (1.850.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur d'un Euro (1,-EUR) chacune dans la Société pour un montant total d'un million huit cent cinquante mille Euro (1.850.000,-EUR), de telles Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B qui ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de telle sorte que la somme d'un million huit cent cinquante mille Euro (1.850.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

iii. SSCP Enviro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.705, déclare souscrire à une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie A d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) dans la Société pour un montant total d'un Euro (1, EUR), une telle Nouvelle Part Sociale de Catégorie A qui a été entièrement libérée moyennant apport en numéraire, de telle sorte que la somme d'un Euro (1,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

iv. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, une entité de droit anglais immatriculée en Angleterre (N° LP012516), dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, agissant à travers Stirling Square capital Partners Jersey Management Limited, un société de Jersey (N° 98943) dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, déclare souscrire à cent trente-neuf mille soixante-huit (139.068) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur d'un Euro (1,-EUR) chacune dans la Société pour un montant total de cent trente-neuf mille soixante-huit Euro (139.068,- EUR), de telles Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B qui ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de telle sorte que la somme de cent trente-neuf mille soixante-huit Euro (139.068,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

v. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, une entité de droit anglais immatriculée en Angleterre (N° LP012517), dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, agissant à travers Stirling Square capital Partners Jersey Management Limited, un société de Jersey (N° 98943) dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, déclare souscrire à dix mille neuf trois cent trente-deux (10.932) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) chacune dans la Société pour un montant total de dix mille neuf trois cent trente-deux Euro (10.932,-), de telles Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B qui ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de telle sorte que la somme

de dix mille neuf trois cent trente-deux Euro (10.932,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, Foundation ESE management, SSCP Enviro S.à r.l., Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership et Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership sont à présent des associés de la Société (ensemble avec l'Associé Unique, les "Associés").

Les Associés passent à présent la résolution suivante:

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui devra dorénavant être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à dix millions douze mille cinq cents Euro (10.012.500,- EUR) représenté par huit millions douze mille cinq cents (8.012.500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B"). Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont désignés ensemble comme les "Associés de Catégorie A" et chacun un "Associé de Catégorie A". Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont désignés ensemble comme les "Associés de Catégorie B" et chacun un "Associé de Catégorie B" et ensemble avec les Associés de Catégorie A, les "Associés"."

6. Frais et Acte notarié.

6.1 Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,-).

6.2 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

6.3 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

7. Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29378. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099330/204.

(100110788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Immobilière Princesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.937.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le vingt-huit juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"SOVAPRIM-Société de Valorisation et de Promotion Immobilière", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.922,

représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 février 2010,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

ici représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "IMMOBILIERE PRINCESSE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 248 du 18 juin 1991, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS, en date du 6 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 641 du 16 décembre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.937.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.250.000,00), soit quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros quarante cents (EUR 80.565,40), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00), soit vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

Que "SOVAPRIM-Société de Valorisation et de Promotion Immobilière", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "IMMOBILIERE PRINCESSE S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "SOVAPRIM-Société de Valorisation et de Promotion Immobilière", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "IMMOBILIERE PRINCESSE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, a donné entière décharge aux administrateurs et commissaire lors de l'assemblée générale du 25 février 2010, lors de laquelle les membres du conseil d'administration et le commissaire ont démissionné de leurs fonctions.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation: LAC / 2010 / 29089. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093337/56.

(100103712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Innopac Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.866.

On the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of Innopac Finance Sàrl (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office located in 's Gravenhage, 1883 AS Amstelveen, Laan van Kroneburg 8, and management place in 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered at the Dutch trade register under number 33237876 and at the Luxembourg trade register under number B150.866, incorporated since the 24th day of June 1985 in the Netherlands.

The Articles of Incorporation were amended for the last time on December 30, 2009, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 430, dated February 27, 2010, regarding the transfer of the management place from the Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting was opened at 5.30 p.m., and was presided over by Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, professionally residing in Luxembourg.

The chairman then designated as secretary Mr. Matthieu GROETZINGER, professionally residing in Luxembourg.

The meeting then duly designated as scrutineer Mrs. Esbelta DE FREITAS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge that:

I – this extraordinary general meeting has the following agenda:

1. Review and approval of the interim accounts as of February 28, 2010 and discharge to the managers;
2. Approval of the written detailed report of the board of managers (hereinafter referred to as the "Written Detailed Report") setting forth the legal and economic grounds of the merger pursuant to article 265 of the company law;
3. Acknowledgement of the deposit of all required documents at the registered office of the Company in compliance with article 267 of the company law;
4. Approval of the merger project (hereinafter referred to as the "Draft Terms of Merger") as published in the Mémorial C;
5. Transfer by the Company of all its assets and liabilities to Great Pacific Luxembourg Sàrl;
6. Winding up of the Company; and
7. Miscellaneous.

II – the represented shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of shares he hold are mentioned on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder as well as the members of the board of the meeting, will be found in the attachment to the present minutes for registration.

In the same way any proxy established here for the represented shareholder will be found in the attachment after having been signed "ne varietur" by the appearing party.

III – the entire subscribed capital of the Company, which amounts EUR 480,000.- (four hundred eighty thousand euro), divided into 12,000 (twelve thousand) shares with a nominal value of EUR 40.- (forty euro), is represented at this meeting, so that it could be convened without formal notice, the sole shareholder represented acknowledging having been duly convened and having been informed of the agenda, which was communicated to him in due time.

IV – the entire subscribed share capital of the Company is represented and the meeting is validly constituted and may thus validly deliberate on the items mentioned on the agenda.

V – the legal requirements of the company law of August 10, 1915 as amended, with respect to the merger have been fulfilled, namely:

1. Publication, in the Mémorial C, n°665 dated March 30, 2010, of the Draft Terms of Merger established by the boards of managers of each of the relevant merging companies, one month before the holding of this meetings aimed to resolve on the merger;
2. Drawing up of a Detailed Written Report by the board of managers of each of the relevant merging companies, explaining the Draft Terms of Merger and setting forth the legal and economic grounds of the merger, especially the share exchange ratio;
3. Deposit of all documents required by article 267 of the company law at the respective registered office of both merging companies one month before the holding of this meeting aimed to resolve on the merger.

The meeting, after having deliberated on the Draft Terms of Merger, unanimously votes the following resolutions:

First resolution

The chairman submitted to the general meeting the interim accounts as of February 28, 2010 for review.

The chairman informs the general meeting that the Draft Terms of Merger was prepared on the basis of the said interim accounts.

After review the general meeting approves the interim accounts as of February 28, 2010.

Furthermore discharge is given to the managers of the Company to the performance of their mandates as of the date of the present deed, the effective date of the merger.

Second resolution

The general meeting approves the Written Detailed Report of the board of managers setting forth the legal and economic grounds of the merger pursuant to article 265 of the company law. In particular, without limitation, the general meeting approves the share exchange ratio.

A copy of the Written Detailed Report shall remain attached hereto.

Third resolution

The general meeting acknowledges the deposit of all documents as required by article 267 of the company law at the registered office of the Company, one month prior to the holding of this general meeting.

Fourth resolution

The general meeting approves the Draft Terms of Merger between the Company, acting as the absorbed company and the Luxembourg limited liability company Great Pacific Luxembourg Sàrl, acting as the absorbing company, as established by the board of managers of each of the merging companies and published in the Mémorial C n°665 on March 30, 2010, one month prior to the holding of this general meeting.

Fifth resolution

Further and subject to the approval of the Draft Terms of Merger by the extraordinary general meeting of Great Pacific Luxembourg Sàrl, as the absorbing company, the general meeting herewith decides:

a. to transfer all the assets and liabilities of the Company to Great Pacific Luxembourg Sàrl, as the absorbing company, with effect as of today; and

b. that as of February 28, 2010, all profits made or losses incurred by the Company are to be regarded, for accounting purposes, as to having been made or incurred by Great Pacific Luxembourg Sàrl, as the absorbing company.

Sixth resolution

Subject to the approval of the merger by the general meeting of Great Pacific Luxembourg Sàrl, as the absorbing company, the general meeting decides to wind up the Company, without liquidation, since all assets and liabilities of the Company are transferred as whole to Great Pacific Luxembourg Sàrl, as the absorbing company.

Statement

According to article 271 paragraph 2 of the company law, the undersigned notary has controlled and certifies hereby the existence of the Draft Terms of Merger as well as of all other documents and formal requirements set forth by law.

Costs, Valuation

The expenses, costs and fees of any kind whatsoever born by the Company as a result of the present deed are valued at approximately three thousand nine hundred fifty-five euro (3,955.- EUR).

No other outstanding points being at the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte au précède:

L'an deux mil dix, le sept juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société Innopac Finance Sàrl (ci-après la «Société»), ayant son siège social à 's Gravenhage, 1883 AS Amstelveen, Laan van Kroneburg 8, et son administration centrale au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce néerlandais sous le numéro 33237876 et au registre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 150.866, enregistrée depuis le 24 juin 1985 aux Pays-Bas.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430, daté du 27 février 2010, concernant le transfert de l'administration centrale des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de M. Emmanuel RÉVEILAUD, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Matthieu GROETZINGER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Esbelta DE FREITAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Revue et approbation des comptes intérimaires au 28 février 2010, et décharge des gérants;
2. Approbation du rapport écrit détaillé du conseil de gérance (ci-après le «Rapport Ecrit et Détaillé») expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le projet de fusion prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales;

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales;

4. Approbation du projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») tel qu'il a été publié au Mémorial C;

5. Transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Great Pacific Luxembourg Sàrl;

6. Dissolution de la Société;

7. Divers

II.- l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique

représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant.

III.- l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de EUR 480.000,- (quatre cent quatre-vingt mille euros), divisé en 12.000 (douze mille) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 40,(quarante euros) chacune, étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication au Mémorial C n° 665, en date du 30 mars 2010, du Projet de Fusion établi par le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le Projet de Fusion.

2. Etablissement d'un Rapport Ecrit et Détaillé par le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social respectif de chacune des sociétés un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale de chacune des sociétés en vue de leur inspection par l'associé unique.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le président soumet à l'assemblée pour revue les comptes intermédiaires de la Société arrêtés en date du 28 février 2010.

Le président informe l'assemblée que le projet de fusion est établi sur base de ces comptes intermédiaires.

Après revue, l'assemblée approuve les comptes intermédiaires de la Société arrêtés en date du 28 février 2010.

De plus, décharge est donnée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes, date effective de la fusion.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale approuve le Rapport Ecrit et Détaillé établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, expliquant et justifiant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Troisième résolution:

L'assemblée générale constate que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales a été effectué au siège social de la Société un mois au moins avant la tenue de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale approuve le Projet de Fusion entre la Société, agissant en tant que société absorbée, et la société Great Pacific Luxembourg Sàrl, agissant en tant que société absorbante, tel que ce Projet de Fusion a été établi par les conseils de gérance desdites sociétés et publié au Mémorial C n°665 en date du 30 mars 2010, soit plus d'un mois avant la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide, sous réserve d'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société Great Pacific Luxembourg Sàrl précitée:

a. de transférer tous les actifs et passifs de la Société à la société Great Pacific Luxembourg Sàrl précitée avec effet ce jour; et

b. qu'à partir du 28 février 2010 tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour le compte de la société Great Pacific Luxembourg Sàrl précitée.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide, sous réserve que la fusion soit également décidée par l'assemblée générale de la société absorbante, Great Pacific Luxembourg Sàrl, que la Société est dissoute sans qu'une liquidation préalable ne soit nécessaire, tous les actifs et passifs de la Société étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Constatation:

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société par la fusion projetée.

Frais, Évaluation:

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à trois mille neuf cent cinquante-cinq euros (3.955,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, les comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: REVEILLAUD, GROETZINGER, DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 juillet 2010. REM 2010 / 960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099966/199.

(100111908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Silom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59125 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095109/10.

(100105929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Holiday Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.320.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, ayant son siège social Via Dante 4, I – 20121 Milan dûment représentée par Mme Sonia Still en vertu d'une procuration émise à Milan le 15 juin 2010.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "HOLIDAY LUX S.A.", R.C.S. Luxembourg B124320, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10 Rue Jean Monnet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 09 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 655 du 19 avril 2007.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme "HOLIDAY LUX S.A."

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme "HOLIDAY LUX S.A.", déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social, à savoir 8-10 rue Jean Monnet L2180 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. STILL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30064. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095589/44.

(100106920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Silom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SILOM HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.422, constituée suivant acte reçu le 4 mai 2001 par le notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.164 du 14 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 4 décembre 2002 en vertu d'un acte reçu par le même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 88 du 29 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Marie PRIMICERI, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 13.850 (treize mille huit cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en

empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

3.2. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

3.2. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29540. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010. *

Référence de publication: 2010095110/60.

(100105937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Silver Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095111/10.

(100105580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095113/10.

(100105359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Solufer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095114/9.

(100105926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Socaudeff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 30.127.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société SOCAUDEFF S. à r. l. en date du 5 mars 2010, que Monsieur Daniel BOURGEOIS a cédé 1 part sociale à Monsieur Guy COLLOT demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 15, rue de Plate.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- Madame Bernadette ROZET	249 parts sociales
- Monsieur Guy COLLOT	251 parts sociales
	<hr/> 500 parts sociales

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010095116/19.

(100106440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Socaudeff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 30.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095115/9.

(100106438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE, société anonyme de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 45.498.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.07.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010095117/12.

(100105795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.677.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 2 décembre 2009 que les administrateurs suivants ont démissionné au 15 décembre 2009: Messieurs Romain Wehles, L-6162 Bourglinster, rue de l'Ecole 22; Jean Tonnar, L-4123 Esch-sur-Alzette, rue du Fossé 29; Johny Polfer, L-4736 Pétange, rue Guillaume 40; Mathias Schaack, L-2951 Luxembourg, Avenue JF Kennedy 50; Marcel Leyers, L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Référence de publication: 2010095118/12.

(100105619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**VRWAY Communication S.A., Société Anonyme,
(anc. Vactec Management S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 132.690.

-
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2657 du 20 novembre 2007.
 - Statuts modifiés par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1503 du 4 août 2009.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2010, que la société suivante est nommée pour effectuer le contrôle des comptes consolidés:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150963, et dont le siège social est au 427, route de Thionville, 5887 Alzingen, Luxembourg; Réviseur d'entreprises agréée.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour la société VRWAY COMMUNICATION S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010095167/21.

(100106443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Sodexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.384.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16.7.2010. Signature.

Référence de publication: 2010095119/10.

(100105755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.964.

—

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Cargill International, Inc.”, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered with the Secretary of State of Delaware, USA, under registration number 4778502 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs Marion Finzi, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minneapolis, Minnesota on 14 June 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the “Company”). The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Amendment to the corporate object of the Company;
2. Subsequent amendment of Sub-section 3.3 of Article 3 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company in order to allow the Company to provide services for the benefit of companies which form part of the same group of entities as the Company, and in particular, to put premises and/or employees at their disposal, to assist and advise them in commercial and financial activities, administration, accounting and marketing.

Second resolution:

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Sub-section 3.3 of Article 3 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

“ Art. 3. Purpose.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad;
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities; and
- provide services for the benefit of companies which form part of the same group of entities as the Company, and in particular, put premises and/or employees at their disposal, assist and advise them in commercial and financial activities, administration, accounting and marketing.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Cargill International, Inc.», une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 4778502 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Madame Marion Finzi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minneapolis, Minnesota le 14 juin 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 28 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification subséquente de la sous-section 3.3 de l'article 3 des statuts de la Société; et,
3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'autoriser la Société à prester des services aux différentes sociétés du même groupe que la Société, et notamment, de mettre des locaux et/ou des employés à leur disposition, les conseiller et les assister dans les domaines commercial, financier et administratif, comptabilité et marketing.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la sous-section 3.3 de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- prester des services aux différentes sociétés du même groupe que la Société, et notamment, mettre des locaux et/ou des employés à leur disposition, les conseiller et les assister dans les domaines commercial, financier et administratif, comptabilité et marketing.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FINZI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2010. Relation: EAC/2010/7259. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093935/114.

(100104846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Sodexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.7.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095121/10.

(100105767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 66.685.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "CELULA LOFT LIVING S.à r.l.", avec siège social à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 66 685, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 juin 2010, numéro 2010/1361 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 janvier 2010, relation: CAP/2010/2251, ce qui suit:

A) Monsieur Josy ELSEN, détenteur de 50 parts sociales de la société CELULA LOFT LIVING S.à r.l., prédite, a cédé ses parts à la société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l.", ayant son siège social à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.094.

B) Monsieur Jean-Marie HEYNEN, détenteur de 50 parts sociales de la société CELULA LOFT LIVING S.à r.l., prédite, a cédé ses parts à la prédite société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l."

C) Monsieur Pascal ZIMMER, détenteur de 100 parts sociales de la société CELULA LOFT LIVING S.à r.l., prédite, a cédé ses parts à la prédite société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l."

D) La société anonyme "ELMA FINANCE S.A.", détentrice de 117 parts sociales de la société CELULA LOFT LIVING S.à r.l., prédite, a cédé ses parts à la prédite société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l."

E) La société anonyme "SOPROFI S.A.", détentrice de 118 parts sociales de la société CELULA LOFT LIVING S.à r.l., prédite, a cédé ses parts à la prédite société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l."

F) La société anonyme "UNICUM S.A.", détentrice de 65 parts sociales de la société CELULA LOFT LIVING S.à r.l., prédite, a cédé ses parts à la prédite société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l."

Monsieur Josy ELSEN a démissionné de sa fonction de gérant administratif et Messieurs Jean-Marie HEYNEN et Pascal ZIMMER ont démissionné de leurs actions de gérants technique de la société.

A été nommé pour une durée indéterminée Monsieur Pascal ZIMMER en qualité de gérant unique de la société. Le gérant unique peut engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Bascharage, le 12 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010096376/34.

(100106815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Soltex Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 24.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095125/10.

(100106295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Soltex Holding - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Soltex Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 24.700.

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SOLTEX HOLDING», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.700, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet

1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 298 du 22 octobre 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1985 du 23 octobre 2006

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros et quarante-sept cents (2.289.352,47 EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (2.789.352,47 EUR) à cinq cent mille euros (500.000,-EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

3.- Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

4.- Modification de la dénomination sociale de la société en SOLTEX HOLDING-SPF et modification du premier alinéa de l'article premier des statuts.

5.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (2.289.352,47 EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (2.789.352,47 EUR) à un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par diminution du pair comptable des cinquante mille (50.000) actions et remboursement aux actionnaires existants de la Société, proportionnellement à leur participation actuelle dans ladite Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007. Ainsi l'assemblée générale décide de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «SOLTEX HOLDING – SPF» et de modifier en conséquence l'article premier (1er) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SOLTEX HOLDING -SPF».»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, l'article quatre (4), l'alinéa 2 de l'article six (6), l'article neuf (9) et l'article onze (11) des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 4. «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat ne peut pas excéder six ans. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés.»

Art. 6. (deuxième alinéa). «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Art. 9. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le premier jeudi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8211. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010095124/112.

(100106026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Sped-Log AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.993.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 7. Dezember 2009

Das Mandat des Rechnungskommissars EUROPEAN AUDIT wird für ein weiteres Geschäftsjahr bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2010 verlängert.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010095126/11.

(100105370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Omega Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.200.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.06.2010

1^{ère} Résolution

L'Assemblée prend note de la renonciation à ce jour des membres du Conseil d'Administration à leur mandat d'administrateur venant à échéance le 25/08/2010, à savoir:

1. – Monsieur PENNING Jim,
2. – Monsieur WURTH Pierre-Olivier,
3. – Monsieur PENNING Philippe.

Sont nommés membres du nouveau Conseil d'Administration avec effet au 01/07/2010:

- 1.- Monsieur RAYNAUD Gilles, administrateur, demeurant 24, Chemin du pommier – 1218 Grand-Saconnex (Suisse).
- 2.- Madame CASTILLO Marie, Paule ép. RAYNAUD, administrateur, demeurant 24, Chemin du pommier - 1218 Grand-Saconnex (Suisse).
- 3.- Monsieur RAYNAUD Stéphane, administrateur, demeurant 24, Chemin du pommier – 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30.06.2012.

2^{ème} résolution

Est nommé administrateur délégué avec effet au 01/07/2010

- Monsieur RAYNAUD Gilles, prénommé.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30.06.2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095668/29.

(100106877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Stables of Excellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.875.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095128/9.

(100106098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Speedrent.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.403.

—
EXTRAIT

Dénonciation du siège social

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2010095127/13.

(100105507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Rodrigues & Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 41, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.487.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Anibal RODRIGUES DA SILVA, Selbständiger, geboren in Esmoriz/Ovar (P), am 26. Juli 1946, wohnhaft in D-54456 Tawern, Talbachring 25,

2) Herr Lidio ALVES SILVA, Einzelhandelskaufmann, geboren in Cortegaca/Ovar (P), am 30. Oktober 1966, wohnhaft in D-54329 Konz, Auf den Birken 7,

3) Frau Fernanda ALVES RODRIGUES, Selbstständige, geboren in Cortegaça/Ovar (P) am 5. Juli 1945, wohnhaft in D-54456 Tawern, Talbachring 25.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanggesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Groß- und Einzelhandel von Fenstern, Türen, Rollläden und Garagentüren,
- der Innen- und Aussenbau,
- die Montage von genormten Baufertigteilen sowie Küchen, Fenstern, Türen, Rollläden, Beschlägen und Glas.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „RODRIGUES & SILVA S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt sechsunddreißigtausend (36.000.-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je dreihundertsechzig Euro (360.- €) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Anibal RODRIGUES DA SILVA, vorgenannt, zwanzig Anteile	20
2) an Herrn Lidio ALVES SILVA, vorgenannt, zwanzig Anteile	20
3) an Frau Fernanda ALVES RODRIGUES, vorgenannt, sechzig Anteile	60
Total: einhundert Anteile	100.

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von sechsenddreißigtausend (36.000.-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandats fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sowie die Auflösung der Gesellschaft, sind nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

3. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung- Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendneuhundert euro (1.900.- €) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6793 Grevenmacher, 41, route de Trèves, festgesetzt.

2) Frau Fernanda ALVES RODRIGUES, Selbstständige, geboren in Cortegaça/Ovar (P) am 5. Juli 1945, wohnhaft in D-54456 Tawern, Talbachring 25, wird auf unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft „RODRIGUES & SILVA S.à r.l.“, ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fernanda ALVES RODRIGUES, Lidio ALVES SILVA, Anibal RODRIGUES DA SILVA, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2329. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. Juli 2010.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2010102401/156.

(100114217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Stables of Excellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095129/9.

(100106099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Repc 11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.190,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.952.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Bernd JANIEZT, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010095912/23.

(100106215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Stables of Excellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095130/9.

(100106100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Stalingrad Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.830.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STALINGRAD LUX INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144830, constituée suivant acte reçu par le notaire

Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 579 du 17 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne

variatur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "STALINGARD LUX INVESTMENTS S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "STALINGARD LUX INVESTMENTS S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, à la fonction de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FRANÇOIS, E. BELEY, L. CREPPE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2010 LAC/2010/31023 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095131/66.

(100106420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010095133/11.

(100105504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Winnicare S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.847.928,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

Extrait modificatif du dépôt n°L100105037 du 15/07/10

Merci de noter que le précédent dépôt contient une erreur.

Il faut lire:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 9 juillet 2010 a approuvé la résolution suivante:

Pascal Albert Petit, né à Vannes (France) le 24 mars 1947, avec adresse au 3 rue Gabarres, La Chaunière, F-49320 Blaison-Gohier, est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Et non:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 9 juillet 2010 a approuvé la résolution suivante:

Pascal Albert Petit, né à Varennes (France) le 24 mars 1947, avec adresse au 3 rue Gabarres, La Chaunière, F-49320 Blaison-Gohier, est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095176/22.

(100106327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Transports Carlier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095149/9.

(100105954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**FACVL a.s.b.l., Fédération des Associations capverdiennes du Luxembourg, Association sans but lucratif,
(anc. Organisation Capverdienne du Luxembourg).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 46, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg F 2.284.

—
L'Assemblée Extraordinaire du 14 mars 2010

Chapitre 1^{er} . Nom, Siège et Objectifs

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination "Fédération des Associations capverdiennes du Luxembourg", association sans but lucratif, en abrogé FACVL a.s.b.l." Elle a son siège à la Maison des Associations, rue de Muehlenbach 46, L-2168 Luxembourg.

Art. 2. La FACVL a comme missions et objectifs de:

Coordonner les actions des organisations capverdiennes du Luxembourg dans le débat, la définition, dans la défense de leurs intérêts, celles de leurs associés ainsi que dans l'intérêt de toute la communauté capverdienne du Luxembourg.

Promouvoir toutes les actions dans le sens d'une intégration harmonieuse de la communauté capverdienne dans la communauté luxembourgeoise, dans l'égalité des chances et notamment le droit à la conservation et le développement de la culture capverdienne.

Se constituer comme interlocuteur principal et porte-parole de la communauté capverdienne du Luxembourg, dans ses relations avec le gouvernement luxembourgeois et autres institutions nationales, avec le gouvernement capverdien, l'Ambassade, le Consulat et les autres institutions, avec les organisations d'immigrés capverdiens en Europe et dans le Monde, avec les organisations internationales des immigrés, et finalement avec les forces sociales, syndicales et les associations culturelles du Luxembourg et du Cap-Vert.

Favoriser les contacts et la collaboration entre les associations capverdiennes luxembourgeoises ainsi que les associations des autres communautés d'immigrés du Luxembourg en appuyant et en encourageant les échanges culturels entre Capverdiens et Luxembourgeois ainsi que entre le Cap-Vert et le Luxembourg.

Promouvoir la coordination, la formation et l'aide aux organisations fédérées dans les domaines sociaux, éducatifs récréatifs et sportifs.

Obtenir auprès de la communauté capverdienne et des diverses organisations ou institutions luxembourgeoises, capverdiennes, européennes et autres, les moyens nécessaires à la poursuite de ses objectifs.

Participer à la coopération au développement du Cap-Vert.

Coordonner l'unité des organisations capverdiennes par un calendrier des activités annuelles.

Art. 3. La FACVL poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Pour réaliser ses objectifs l'association peut coopérer avec d'autres organisations et institutions qui développent une activité analogue.

Chapitre 2. Membres et Ressources

Art. 4. La FACVL est constituée des soussignés, membres fondateurs et tous ceux qui adhèrent dans le futur. Peuvent adhérer:

toutes les associations, organisations ou groupes de type associatif légalement constitués ou de fait sur base de statuts, qui sont en activité avec un siège officiel au Grand-duché de Luxembourg, dont la majorité des membres associés soient d'origine capverdienne,

les associations avec des membres de toute autre nationalité qui désirent collaborer dans la poursuite des objectifs de la FACVL

L'adhésion de nouveaux membres se fait par décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale sera appelée à ratifier les adhésions faites au cours de l'année.

Art. 5. Les associations et organisations adhérentes devront prouver leurs constitutions en remettant au Conseil d'Administration de la FACVL une copie du texte de constitution (statuts) et de l'acte de l'assemblée générale dans laquelle a été élu le corps dirigeant (Conseil d'administration).

Art. 6. Les membres effectifs de la FACVL ont le droit de:

Participer à la vie interne de la FACVL en élisant leurs délégués pour l'Assemblée Générale et toutes les autres manifestations de l'association.

Participer aux Assemblées Générales pour y exposer les questions de leurs intérêts.

Recevoir toute assistance, l'information et l'aide qui aura été décidée et organisée pour les instances de la FACVL.

Bénéficier selon la proportion de leurs activités de toutes les aides et subsides que la FACVL sera en mesure d'organiser pour ses affiliés.

Les membres s'engagent à participer de façon à faciliter la poursuite des objectifs de la FACVL et de collaborer avec elle dans la mesure de leurs possibilités.

Conformément à l'article 12 de la loi, l'Assemblée Générale peut prononcer l'exclusion d'un membre de l'association lorsque celui-ci a porté atteinte aux intérêts de l'association.

Art. 7. Dans la limite de ses ressources, la FACVL mettra à disposition des associations un service d'aide à la création et à la gestion administrative et financière.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser 50 Euros par association membre. Au cas où un membre n'a pas payé sa cotisation, au plus tard trente jours après son premier rappel, est considérée d'office comme démissionnaire.

Art. 9. Les ressources de la FACVL se constituent des:

Cotisations des membres

Recettes de réalisations de la FACVL

Subsides et subventions

Donations et legs en sa faveur

Chapitre 3. Assemblée Générale

Art. 10. L'Assemblée Générale, qui se compose de tous les membres de l'association, est son organe suprême. Chaque association membre y est représentée par trois délégués, qui s'expriment par une seule voix. L'Assemblée Générale se réunit ordinairement une fois par an et cela au cours des trois premiers mois de l'année civile. Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée si le Conseil d'administration le considère nécessaire ou si un cinquième des membres le demandent par écrit.

Art. 11. Les travaux de l'Assemblée Générale sont dirigés par un Bureau, élu par les membres présents et représenté et qui est composé d'un Président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Le président doit diriger les réunions de l'Assemblée Générale et le secrétaire rédigera le procès-verbal.

Art. 12. La convocation de l'Assemblée Générale doit se faire au moins 15 jours avant la date fixée, moyennant simple lettre à tous les membres effectifs. Elle renferme l'ordre du jour proposé.

Toute proposition écrite, signée par au moins un quart des membres et présentée au moins 8 jours avant la date fixée, doit être portée à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur un sujet ne figurant pas dans le projet d'ordre du jour.

Art. 13. L'AG a les compétences suivantes:

Modification des statuts

Election des membres du Conseil d'Administration et des réviseurs des comptes

Approbation des rapports d'activité et de finances

Approbation du budget et de comptes

Fixation de la cotisation annuelle.

Adoption un règlement interne en conformité avec la loi et les présents statuts

Exclusion d'un membre

Dissolution de l'association

Art. 14. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Les votes se font à main levée, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement.

Chaque association membre peut donner procuration de vote par écrit à une autre association membre. Un membre ne peut représenter qu'un seul membre absent qui lui a donné procuration.

Art. 15. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres au moyen d'un procès-verbal écrit.

Chapitre 4. Le Conseil d'Administration

Art. 16. Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale, sur propositions des associations membres. Chaque Association membre est représentée par un administrateur au Conseil d'Administration.

Après son élection, le Conseil d'Administration fera la distribution des tâches en désignant un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Le mandat les administrateurs, qui sont rééligibles, est de deux ans. En cas de démission d'un administrateur, le Conseil d'Administration gardera tous ses pouvoirs. L'association membre, qui par cette démission a perdu son représentant au Conseil d'Administration, peut faire coopter un nouveau représentant. Celui-ci aura voix consultative jusqu'à la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Art. 17. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président et de son secrétaire. La majorité des administrateurs peut demander au président de convoquer, dans la quinzaine, une réunion du Conseil d'Administration avec un ou plusieurs points concrets à mettre à l'ordre du jour. Cette demande doit être faite par écrit.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents au Conseil d'Administration. En cas de partage des voix, celle du président, ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 18. Le Conseil d'Administration exécute les décisions prises par l'Assemblée Générale et est responsable de la gestion courante de l'association. Il assure la liaison et les contacts avec ses associations membres et édite un bulletin d'information. Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut créer des groupes de travail pour des tâches spécifiques.

Art.19. La Conseil d'Administration représente la FACVL dans ses relations avec des tiers. La FACVL s'engage valablement vis-à-vis des pouvoirs publics et des tiers avec au moins deux signatures, dont une doit être celle de son président ou de son remplaçant.

Art. 20. Le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale au début d'année, le rapport des comptes, sur avis des réviseurs de compte.

Chapitre 5. Les réviseurs des comptes

Art. 21. L'Assemblée Générale élit trois réviseurs des comptes pour l'année comptable prochaine. Les réviseurs ne peuvent pas être membre du Conseil d'Administration.

Chapitre 6. Modification des statuts, Dissolution, Situations non prévues

Art. 22. Les modifications des statuts se font en concordance avec l'article 8 de la loi.

Art. 23. En cas de liquidation et après apurement des comptes, les biens de la FACVL sont répartis à part égales entre les associations membres. Le Conseil d'Administration est appelé à jouer le rôle de liquidateur.

Art. 24. Les fonctions exercées pour la FACVL ne donnent droit à aucune rémunération.

Art. 25. Les situations non prévues par ces statuts seront résolues par l'Assemblée Générale et par le recours à la législation luxembourgeoise..

Suivent les signatures des délégués des associations membres:

Référence de publication: 2010095185/133.

(100104336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Unicorn Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unicorn Investors S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010095151/12.

(100106185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Unitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour UNITEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010095154/15.

(100105454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.165,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un acte de cession de parts sociales en date du 21 juin 2010, que:

- trois mille trois cent trente trois (3 333) parts sociales ordinaires ont été transférées de Sansedoni S.p.A. à Sansedoni Siena S.p.A.

Dès lors, depuis le 21 juin 2010, les vingt trois mille trois cent trente deux (23 332) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Dix mille (10 000) parts sociales sont détenues par LBREP III CH S.à r.l., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Six mille six cent soixante six (6 666) parts sociales sont détenues par Immobiliare Fondiaria-SAI S.r.l., 18/2, Via Senigallia, 20161 Milan, Italie.

- Trois mille trois cent trente trois (3 333) parts sociales sont détenues par Sansedoni Siena S.p.A., 34, Via Banchi di Sotto, 53100 Siena, Italie.

- Trois mille trois cent trente trois (3 333) parts sociales sont détenues par Silvano Toti S.p.A., 96, Via Quattro Novembre, 00187 Rome, Italie.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour *Butterfly AM S.à r.l.*

Mr. Augusto Bessi

Gérant catégorie A et Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2010096337/27.

(100106613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Universal Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 17, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 41.650.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095156/10.

(100105859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

ValuePrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 122.530.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095158/9.

(100105588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.323.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 14 June 2010, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130 323, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1986 of 14 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 9, 2010, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 1241 of 15 June 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one million thirty-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,036,350.-) so as to raise it from its present amount of seventeen million two hundred and twenty-two thousand five hundred euro (EUR 17,222,500.-) to eighteen million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 18,258,850.-) through the issue of forty-one thousand four hundred and fifty-four (41,454) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by “LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by “LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.” against the Company for a total amount of one million one hundred and forty thousand euro (EUR 1,140,000.-).

The total contribution of one million one hundred and forty thousand euro (EUR 1,140,000.-) will be allocated as follows:

(i) one million thirty-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,036,350.-) will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) one hundred and three thousand six hundred and fifty euro (EUR 103,650.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The Company’s share capital is set at eighteen million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 18,258,850.-) represented by seven hundred and thirty thousand three hundred and fifty-four (730,354) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand one hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2010, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 323, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 14 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1241 du 15 juin 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trente-six mille trois cent cinquante euros (EUR 1.036.350.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 17.222.500.-) à dix-huit millions deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 18.258.850.-) par l'émission de quarante et un mille quatre cent cinquante-quatre (41.454) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», pré-nommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.» contre la Société pour un montant total d'un million cent quarante mille Euros (EUR 1.140.000.-).

L'apport d'un million cent quarante mille Euros (EUR 1.140.000.-) sera alloué comme suit:

(i) un million trente-six mille trois cent cinquante euros (EUR 1.036.350.-) au capital social et

(ii) cent trois mille six cent cinquante Euros (EUR 103.650.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de dix-huit millions deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 18.258.850.-) représenté par sept cent trente mille trois cent cinquante-quatre (730.354) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7479. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010093372/103.

(100104342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Vokovice BCP Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.588.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 2010

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de RAPTIS Dimitri, CHERKI Pierre, HOLLANDER Shlomi, ALROY Eli et SCHMIT Géraldine avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant un administrateur de la Société.

Géraldine SCHMIT, administrateur de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010095159/19.

(100105324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Rani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.086.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

RANI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010095197/16.

(100104861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Nove Butovice Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095161/10.

(100105603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

VET Sàrl, Value Enhancement Team Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 150.808.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société VALUE ENHANCEMENT TEAM S.à r.l. datée du 15 janvier 2010 que l'actionnariat de la société se compose désormais de la manière suivante:

"Les 1250 parts sociales représentant l'intégralité du capital sont détenues par la société HIROVIN HOLDINGS LIMITED, avec siège social au 22 Theofilou Georgiadi, Aglantzia, P.C. 2132, Nicosia, Chypre."

Bertrange, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095160/12.

(100106043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cerberus Nightingale 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.763,50.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.284.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of July,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cerberus Nightingale 3, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.284 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended

The meeting was declared open at 3.45 p.m. with Maître Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Jennifer FERRAND, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-two thousand seven hundred sixty-three euro fifty cent (EUR 762,763.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven hundred seventy-five thousand two hundred sixty-three euro fifty cent (EUR 775,263.50).

2 To issue seventy-six million two hundred seventy-six thousand three hundred fifty (76,276,350) new shares with a nominal value of one euro (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of six million eight hundred sixty-four thousand eight hundred seventy-one euro fifty cent (EUR 6,864,871.50) by the current shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-two thousand seven hundred sixty-three euro fifty cent (EUR 762,763.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven hundred seventy-five thousand two hundred sixty-three euro fifty cent (EUR 775,263.50).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue seventy-six million two hundred seventy-six thousand three hundred fifty (76,276,350) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared PAI Europe V - 1 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, ("PAI Europe V - 1 FCPR"), represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2010, in Paris which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - 1 FCPR declared to subscribe for twenty-two million seven hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-seven (22,723,867) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of two million forty-five thousand one hundred forty-eight euro one cent (EUR 2,045,148.01), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two million two hundred seventy-two thousand three hundred eighty-six euro sixty eight cent (EUR 2,272,386.68) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon appeared PAI Europe V - 2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V - 2 FCPR"), represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - 2 FCPR declared to subscribe for twenty-two million seven hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-seven (22,723,867) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of two million forty-five thousand one hundred forty-eight euro one cent (EUR 2,045,148.01), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two million two hundred seventy-two thousand three hundred eighty-six euro sixty eight cent (EUR 2,272,386.68) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon appeared PAI Europe V - 3 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V - 3 FCPR"), represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - 3 FCPR declared to subscribe for twenty-two million seven hundred fifty-two thousand seven hundred four (22,752,704) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of two million forty-seven thousand seven hundred forty-three euro thirty-seven cent (EUR 2,047,743.37), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two million two hundred seventy-five thousand two hundred seventy euro forty-one cent (EUR 2,275,270.41) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon appeared PAI Europe V - B FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V - B FCPR"), represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - B FCPR declared to subscribe for eight million seventy-five thousand nine hundred twelve (8,075,912) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of seven hundred twenty-six thousand eight hundred thirty-two euro eleven cent (EUR 726,832.11), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of eight hundred seven thousand five hundred ninety one euro twenty-three cent (EUR 807,591.23) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the seventy-six million two hundred seventy-six thousand three hundred fifty (76,276,350) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred seventy-five thousand two hundred sixty-three euro fifty cent (EUR 775,263.50) divided into seventy-seven million five hundred twenty-six thousand three hundred fifty (77,526,350) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.55 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Cerberus Nightingale 3, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.284 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Maître Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Jennifer FERRAND, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent soixante deux mille sept cent soixante trois euros cinquante cents (EUR 762.763,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent soixante quinze mille deux cent soixante trois euros cinquante cents (EUR 762.763,50).

2 Émission de soixante-seize millions deux cent soixante-seize mille trois cent cinquante (76.276.350) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions huit cent soixante-quatre mille huit cent soixante et onze euros cinquante cents (EUR 6.864.871,50) par les associés actuels à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent soixante deux mille sept cent soixante trois euros cinquante cents (EUR 762.763,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent soixante quinze mille deux cent soixante trois euros cinquante cents (EUR 762.763,50).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre soixante-seize millions deux cent soixante-seize mille trois cent cinquante (76.276.350) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu PAI Europe V - 1 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France («PAI Europe V - 1 FCPR»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - 1 FCPR a déclaré souscrire vingt-deux millions sept cent vingt trois mille huit cent soixante sept (22.723.867) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quarante cinq mille cent quarante huit euros un cent (EUR 2.045.148,01) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions deux cent soixante douze mille trois cent quatre-vingt six euros soixante-huit cents (EUR 2.272.386,68) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite a comparu PAI Europe V - 2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V - 2 FCPR»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - 2 FCPR a déclaré souscrire vingt-deux millions sept cent vingt trois mille huit cent soixante sept (22.723.867) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quarante cinq mille cent quarante huit euros un cent (EUR 2.045.148,01) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions deux cent soixante douze mille trois cent quatre-vingt six euros soixante-huit cents (EUR 2.272.386,68) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite a comparu PAI Europe V - 3 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V - 3 FCPR»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - 3 FCPR a déclaré souscrire vingt-deux millions sept cent cinquante-deux mille sept cent quatre (22.752.704) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quarante sept mille sept cent quarante trois euros trente-sept cents (EUR 2.047.743,37) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions deux cent soixante quinze mille deux cent soixante-dix euros quarante et un cents (EUR 2.275.270,41) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite a comparu PAI Europe V - B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V - B FCPR»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - B FCPR a déclaré souscrire huit millions soixante quinze mille neuf cent douze (8.075.912) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant

total de sept cent vingt six mille huit cent trente-deux euros onze cents (EUR 726.832,11) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de huit cent sept mille cinq cent quatre vingt onze euros vingt trois cents (EUR 807.591,23) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les soixante-seize millions deux cent soixante-seize mille trois cent cinquante (76.276.350) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à sept cent soixante quinze mille deux cent soixante trois euros cinquante cents (EUR 762.763,50) divisé en soixante seize millions deux cent soixante seize mille trois cent cinquante (76.276.350) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.55 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Ferrand, R. Bonneau, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 juillet 2010. Relation: RED/2010/958. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100621/248.

(100112860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Vedalo Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Vedalo Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 11.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095163/11.

(100106367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Verlis S.A., Spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.760.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.7.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095164/10.

(100105810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Whirlpool Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095169/10.

(100105766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem,

there appeared,

QS PDI S.A. SICAR, a société anonyme having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133 724,

represented by Mr Daniel Dine, employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy, hereto annexed,

being the sole shareholder of "Lux Direct PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 29 October 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13 November 2008 number 2759 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142 677. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 12 February 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial on 23 April 2010 number 844.

The Legal Representative declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, eight thousand five hundred and forty (8,540) class 3A shares, twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares and four thousand eight hundred and sixty-seven (4,867) class 6A shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand five hundred Euro (EUR 31,500.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of four hundred sixty three thousand three hundred and eighty Euro (EUR 463,380.-) to four hundred ninety four thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 494,880.-) by:

- the issue of three thousand one hundred and fifty (3,150) class 6A shares (the "Class 6A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in cash for thirty one thousand five hundred Euro (EUR 31,500.-)

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution. Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand five hundred Euro (EUR 31,500.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 463,380.-) to four hundred ninety-four thousand eight hundred eighty Euro (EUR 494,880.-) by the issue of three thousand one hundred and fifty (3,150) class 6A shares (the "Class 6A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10) each in consideration for the contribution in cash for thirty one thousand five hundred Euro.

The Additional Shares have been subscribed to and paid up in full by the sole shareholder of the Company, through a contribution in cash of an amount of thirty one thousand five hundred Euro (EUR 31,500.-).

Proof of such contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend first paragraph article 5 of the articles of association of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

“The issued share capital of the Company is set at four hundred ninety four thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 494,880.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares (as defined below), seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, eight thousand and sixty-four (8,540) class 3A shares, twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares and eight thousand and seventeen (8,017) class 6A shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the Legal Representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

a comparu:

«QS PDI S.A. SICAR», une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 724,

représentée par Monsieur Daniel Dine, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée,

l'associé unique de "Lux Direct PDI S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L1660 Luxembourg, constituée le 29 octobre 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2759 du 13 novembre 2008, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 677. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 12 février 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 844 du 23 avril 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, huit mille cinq cent quarante (8.540) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille cinq cent euros (EUR 31.500.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 463,380.-) à quatre cent quatre-vingt quatorze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 494.880.-) par l'émission de trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales de classe 6A («Parts Sociales de Classe 6A») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune; souscription de et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales additionnelles de classe 6A devant être émises par la Société en contrepartie d'un apport en cash d'un montant de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500.-); allocation d'un montant de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500.-) au capital social de la Société

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise. Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 463,380.-) à quatre cent quatre-vingt quatorze mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 494.880.-) par l'émission de trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales de classe 6A (les «Parts Additionnelles») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société.

Les Parts Additionnelles ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500.-).

Preuve de cet apport en cash à la Société a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé quatre cent quatre-vingt quatorze mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 494.880.-) à divisé en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F (tel que défini ci-dessous), sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, huit mille cinq cent quarante (8.540) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classe 6A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-chacune.)"

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. DINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8139. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010094101/119.

(100104521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Recco 12 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.039.220,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.951.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010095913/23.

(100106213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Wickler Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 91.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095170/10.

(100105860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Wagram Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.832.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WAGRAM LUX INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144832, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 16 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "WAGRAM LUX INVESTMENTS S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "WAGRAM LUX INVESTMENTS S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, à la fonction de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FRANÇOIS, E. BELEY, L. CREPPE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2010 LAC/2010/31022 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095171/66.

(100106416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010095173/12.

(100106297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Bateman Energies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.149.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

BATEMAN ENERGIES B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsterdam Zuidoost, Haaksbergweg, 59, 1101BR, registered with the "Kamer van Koophandel, Amsterdam" under file number 34248386;

Represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "BATEMAN ENERGIES LUXEMBOURG S.à r. l.", with registered office at L- 1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 128 149, has been incorporated by deed dated May 15th, 2007 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), hereafter the 'Company, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 11th 2007 under the number 1421.

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed, on December 8th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 4th, 2010 number 243.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euros (25.- EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital and has taken the following resolution:

First resolution:

The sole shareholder decides to change the end of the financial year from June 30th to December 31st of each year, the current financial year that began on July 1, 2009 will end on December 31st, 2010.

Second resolution:

Consequently, it has been resolved to amend articles 15 and 16 of the Articles of Association to give them the following wording:

“ **Art. 15.** The Company’s year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the following year.”

“ **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company’s assets and liabilities.

Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.-

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

BATEMAN ENERGIES B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec son siège à Amsterdam Zuidoost, Haaksbergweg, 59, 1101BR, immatriculée auprès de la “Kamer van Koophandel, Amsterdam” sous le numéro de dossier 34248386;

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «BATEMAN ENERGIES LUXEMBOURG S.à r. l.», ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.149, a été constituée suivant acte reçu en date du 15 mai 2007 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ci-après la ‘Société’, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2007 sous le numéro 1421.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, daté du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 février 2010 sous le numéro 243.

- Que le capital social de la Société s’élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d’une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’Associé unique décide de changer la clôture de l’année sociale du 30 juin au 31 décembre de chaque année, l’année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 est clôturée le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence, il a été décidé de modifier les articles 15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L’année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l’année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l’inventaire et du bilan.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29058. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093221/97.

(100103760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.976.275,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.283.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1869 du 5 octobre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2010095136/13.

(100106283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

CA.P.EQ. Partners HP I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.801.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "CA.P.EQ. PARTNERS HP I S.C.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 75 801), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on April 28, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 653 of September 13, 2000, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 19, 2006, published in the Mémorial number 134 of February 7, 2007.

The Meeting is presided over by Mr. Vincent GOY, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Lauren GAZIN, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Manuel GAVIN, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That all the ONE HUNDRED AND SEVEN THOUSAND (107,000) shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.-That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Decision to have the company dissolved.

2.- Decision to proceed with the company's liquidation.

3.- Discharge of the Responsible Partner and of the Supervisory Board for the period of January 1, 2010 until the date of the present meeting.

4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company .

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Responsible Partner and to the Supervisory Board for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2010 until this date.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator:

CA.P.EQ. Partners S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.238), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "CA.P.EQ. PARTNERS HP I S.C.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 75 801), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 653 du 13 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial numéro 134 du 7 février 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lauren GAZIN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel GAVIN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les CENT SEPT MILLE (107.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. De décider de dissoudre la société

2. De décider la mise en liquidation de la Société.

3.- Décharge à l'associé commandité et aux membres du Conseil de Surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'associé commandité et aux membres du Conseil de Surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

CA.P.EQ Partners S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.238), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. GOY, L. GAZIN, M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27862 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé) F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095992/113.

(100108483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Mandour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.878.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,
S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANDOUR HOLDING S.A.", avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 108.878, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1108 du 27 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Mersch en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1084 du 7 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Hermant-Domange, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Colon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent trente (330) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de cent mille euros (100.000.- EUR) sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 mars 2010; affectation des résultats;
- 3) Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 4) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs; Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes au 31 mars 2010 tels que présentés et décide de reporter à nouveau le solde déficitaire s'élevant à EUR 100.243,22.

Lesquels, après avoir été signés "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 43.298.

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. Hermant-Domange, I. Maréchal-Gerlaxhe, Ch. Colon-Racot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29379. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093390/63.

(100103985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.